

**Communiqué du groupe des éluEs écologistes  
de la communauté d'agglomération grenobloise (La Métro) de 1995 à 2008  
(avec les éluEs écologistes titulaire et suppléante actuels)**

**M. Migaud<sup>1</sup> et Mme Fioraso<sup>2</sup> nous endettent de manière toxique.**

**Le président de La Métro et sa vice-présidente en charge des finances ont fait dépasser le seuil d'alerte des finances de la communauté d'agglomération.**

**Ils n'ont pas respecté la loi pour poursuivre leur fuite en avant dans les dépenses injustifiées au bénéfice des sociétés privées et au détriment du logement social.**

Les magistrats de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, ont rendu leur rapport d'observations définitives sur les comptes de La Métro de 2004 à 2007, rapport transmis le 15 janvier 2010 à la Métro.

Le président de La Métro a négligé de transmettre ce rapport aux conseillers communautaires pour la séance du 29 janvier 2010 comme la loi l'y oblige. Le conseil de communauté n'a donc pu se tenir.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, bien que très partiel, confirme des analyses avancées par le groupe des éluEs écologistes de l'agglomération (Raymond Avrillier, Christine Garnier, Vincent Fristot, Marie-Jeanne Grange) de 1995 à 2008, seuls à contester les décisions mises en cause dans ce rapport :

- La situation financière de La Métro est très dégradée. Les surcoûts du grand stade (passé de 30 à plus de 94 M€) ont entraîné un endettement de La Métro qui dépasse la cote d'alerte. Ses comptes ne sont ni sincères ni fiables. Le « hold-up » de 3 M€ prélevé sur le budget annexe assainissement en 2006 est irrégulier. Des emprunts toxiques ont été passés avec Dexia avant les élections.
- La politique du logement de La Métro et des communes membres ne respecte pas les priorités sociales et la loi solidarité et renouvellement urbain.

Suivant en cela les directives de la Cour des comptes sous la pression des élus locaux parlementaires, la chambre régionale des comptes s'est interdit de regarder les marchés (dont ceux du stade), les subventions aux grands groupes privés, les indemnités d'élus qui ne remplissent pas leur mandat, etc...

Au vu de ce rapport, on comprend encore mieux la décision des alliances "gauche"-droite d'exclure les écologistes pour continuer leurs arrangements d'agglomération entre maires PS PCF Modem et UMP des communes.

SeulEs les éluEs écologistes sont intervenus pour mettre en cause ces politiques antisociales et dispendieuses, et pour soulever (y compris devant le tribunal administratif toujours en cours d'instruction) les irrégularités comptables et de marchés des décisions du président, de sa vice-présidente en charge des finances, et du pseudo vice-président chargé des « relations internationales » (entendez relations... avec la ville de Grenoble dont il est maire).

---

<sup>1</sup> Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Membre de droit du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, Membre du groupe de travail Assemblée nationale - Sénat sur la crise financière internationale, Président de la Mission d'évaluation et de contrôle (commission des finances), Membre titulaire du conseil d'orientation des finances publiques

<sup>2</sup> 1ère Vice-présidente de La Métro en charge des finances de 2001 à 2008, déléguée au développement économique à partir de 2008, Membre de la commission finances et évaluation des politiques publiques depuis 2001. Cf. « Les bons comptes de la Métro » Par Geneviève FIORASO, lundi 4 juin 2007 : « Vendredi dernier, j'ai présenté le compte administratif de la Métro pour l'année 2006 en tant que 1ère vice-présidente en charge des finances... »

Après un tel rapport, nul doute que les sphères parisiennes ne manqueront pas d'épingler aux uns et aux autres des prix de complaisance.

A partir des extraits ci-dessous du rapport de la chambre régionale des comptes, les contribuables de l'agglomération, dont les impôts et taxes ont augmentés de 17 M€ entre 2008 et 2009, par les décisions antisociales de nouvelle fiscalité habitant et d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, auront à cœur de décerner les prix de l'endetteur et de l'embobineuse.

## **Extraits (et commentaires écolos) du rapport de la chambre régionale des comptes sur les comptes de La Métro de 2004 à 2008.**

Nous avons pu prendre connaissance du rapport de la chambre régionale des comptes sur la Métro pour les exercices 2003 et suivants, qu'après la séance du conseil de Métro qui devait en délibérer (séance reportée car ce rapport n'avait pas été joint à l'ordre du jour du conseil, ce qui constitue une illégalité).

Ce rapport constitue un camouflet pour le président de La Métro et ses alliés de droite et de "gauche" qui ont voté des budgets les yeux fermés, sans que les informations sincères leur soient fournies, alors que le groupe des éluEs écologistes les alertaient, preuves à l'appui, des irrégularités comptables et de l'endettement anormal (et étaient seuls à voter contre, par exemple, la délibération du 2 février 2007 « Dette : bilan des opérations engagées et stratégie de gestion 2007 »)

### **Sur la situation financière dégradée de La Métro**

Nous avons relevé de nombreuses fois publiquement que les finances de la Métro étaient dégradées par des choix politiques dispendieux (les subventions aux grands groupes privés, le grand stade...) au détriment des politiques sociales (comme le logement social, l'entretien-réhabilitation du bâti et des équipements, le logement étudiant<sup>3</sup>, les emplois non délocalisables) et écologistes (comme l'aménagement, l'assainissement, la réduction, la collecte et le traitement des déchets, les transports publics...).

les surcoûts du stade : 64 M€ de plus qu'annoncé

des subventions aux grands groupes qui licencient ici ou ailleurs (Philips NXP, Motorola Freescale, ST Micro CEA Areva Ericsson)...

les opérations pilotées par le lobby du CEA : Minatec, Minalogic, Nanobio, Nano2012, Clinatec, Biopolis...

l'inscription des projets de viaduc et tunnel autoroutiers en aménagement...

### **1. La fiabilité des comptes**

Sur la reprise au budget principal de résultats des budgets annexes (le reversement de 3 M€ du budget annexe au budget principal) :

#### **1.2.2. Les transferts de charges et de produits entre budgets**

*« La chambre constate que le reversement d'une somme en provenance du budget annexe de la régie assainissement – qui a constitué 15,3% du résultat 2006 (hors résultat reporté) de son budget principal – est fondé sur deux délibérations contradictoires. » (point 1.2.2.1.)*

*« La chambre recommande à la Métro, de mentionner explicitement, à l'avenir, dans les délibérations d'affectation des résultats de ses budgets annexes, le montant des reversements qu'elle entend opérer et, le cas échéant, de les inscrire régulièrement aux comptes appropriés » (point 1.2.2.1.)*

Ce qui signifie, en langage non diplomatique, que La Métro a prélevé irrégulièrement 3 M€ au budget annexe assainissement (sachant que Raymond Avrillier, alors vice-président chargé de l'assainissement, s'est opposé à ce prélèvement irrégulier, et dangereux d'un point de vue social et écologique) et que ce prélèvement a été irrégulièrement affecté au budget principal (qui, à l'époque, était en situation très critique du fait des surcoûts du stade).

---

<sup>3</sup> refus d'une majorité de droite-"gauche" de la Métro de participer à la réhabilitation et la construction de logements étudiants réellement sociaux

*« la chambre recommande à la Métro de tenter d'harmoniser et, à tout le moins, de justifier précisément, par des clés de répartition ou au coût réel le cas échéant, les montants des versements demandés aux organismes pour lesquels elle supporte une part des frais de personnel des services généraux, de ceux liés à la gestion des ressources humaines ou des bâtiments et matériels, à l'administration générale, à la communication. » (point 1.2.2.2.)*

Dit sans langue de bois, autant la participation aux frais réels des personnels, bâtiments et matériels est correcte, autant la part des services généraux affectée à ces budgets annexes et organismes, est, comme nous l'avions relevé, surestimée.

### **1.2.3. Les sous-estimations des charges transférées**

Rappelons que notre seul représentant écologiste à la commission d'évaluation des charges transférées a refusé, seul, cette sous-estimation.

*« Les transferts tardifs de patrimoine » des compétences transférées par les communes*

*« Au 31 décembre 2006, la comptabilité de la Métro qui doit retracer l'ensemble des biens mis à sa disposition, ne semblait comporter que ceux transférés au titre de la compétence « collecte des eaux pluviales ». »*

*« En matière de transfert de la compétence « collecte des ordures ménagères », décidée en 2005, les déchetteries et locaux de collecte, dont les valeurs ont été estimées respectivement à 6 173 159 € et 1 993 322 €, les véhicules et divers matériels n'étaient pas comptabilisés au compte 217. Les déchetteries et locaux de collecte n'étaient pas inventoriés au dernier état des immobilisations arrêté en 2008. »*

*« Les réseaux d'assainissement n'ont été intégrés dans la comptabilité que courant 2006, alors que le transfert de la compétence « assainissement » a été décidé en 2000. »*

*« La chambre constate que, en fin d'instruction, aucun procès-verbal de mise à disposition n'avait été établi. Ces retards d'intégration des biens liés aux compétences transférées, ont pu affecter d'autant la comptabilisation des dotations aux amortissements et donc, le cas échéant, majorer éventuellement le résultat de fonctionnement de l'établissement. »*

Le président de la Métro ne répond pas correctement en omettant de dire que la demande d'inscrire ces valeurs de patrimoine aux comptes correspondants a été régulièrement rappelée par le groupe des éluEs écologistes qui considéraient que ces absences permettaient de ne pas inscrire de charges d'amortissement, donc de sous-estimer les charges du budget (en particulier du budget assainissement). Cette volonté du président et des services centraux a été particulièrement marquante en 2006 car elle a permis de pomper irrégulièrement 3 M€ au budget annexe assainissement.

#### **« 1.2.3.2. Le transfert des charges financières : des emprunts non transférés »**

*« le montant des annuités résiduelles n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'attribution de compensation [totalité des emprunts de la compétence « réserves foncières », 10 M€ de cadeau aux communes pour la compétence « eaux pluviales » transférées en 2000, une partie des emprunts de la compétence « collecte des ordures ménagères » transférée en 2005]. »*

*« La chambre relève que, au cas d'espèce, et au regard des dispositions rappelées ci-dessus, la commission d'évaluation [des charges transférées par les communes à La Métro] s'est affranchie des règles en vigueur. » (point 1.2.3.2)*

Un sévère rappel à la loi (même avec un langage diplomatique).

**« 1.2.3.3. Une estimation approximative de certaines charges transférées** [en matière de collecte des ordures ménagères]... ce qui n'est pas sans incidence que le montant de l'allocation compensatrice versée aux communes membres, dont le niveau global élevé peut, au demeurant, être également noté » (point 1.2.3.3)

« Des **rattachements** à l'exercice 2006 ont été réalisés de façon abusive à hauteur de près de 800 000 € sur 7 500 000 €. Par ailleurs, le constat a pu être fait que le rattachement des produits a été quasiment inexistant entre 2004 et 2007. » (point 1.3.1)

La chambre fait des recommandations pour que le budget de La Métro...

« soit plus transparent et sincère » (point 1.3.2)

« **La chambre constate que la Métro n'a pas respecté, de 2002 à 2005, le principe posé par les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, selon lequel les restes à réaliser de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats.** » (point 1.3.3)

#### « 1.4. Une image patrimoniale non fiable »

### 2. La dette communautaire

La chambre relève de nombreuses anomalies dans la gestion de la dette de La Métro par le président de La Métro et sa vice-présidente en charge des finances :

#### 2.1. La délégation concernant les opérations de couverture de risques de taux

Le président s'affranchit de préciser, dans la délibération par laquelle le conseil de communauté lui délègue sa compétence pour le recours à l'utilisation des instruments financiers de couverture de risque de taux, les objectifs poursuivis sur le niveau et la structure de la dette. Pire, le président de La Métro a signé lesdits contrats de couverture alors qu'il n'était pas autorisé par le conseil de communauté, et qu'il était donc incompétent pour ce faire. (point 2.1)

#### 2.2. La structure de la dette

« Contrairement à l'analyse qu'en fait la Métro, il n'est pas possible de considérer comme étant à taux fixes, certains contrats, de type revolving, dont les taux sont susceptibles d'évoluer » (point 2.2.)

« Les délibérations [présentées au conseil communautaire] **ne donnent pas une image fidèle de l'état réel de la structure de la dette communautaire.** » (point 2.2.)

#### 2.3. Les taux variables swapés

« Le contrat 327, conclu en 2001 pour 7,6 M€, a été remplacé en 2005 par un produit dit « structuré », comme ne l'a pas fait apparaître l'annexe au compte administratif 2007 » (point 2.3)

#### « 2.4. Les produits dits « structurés »

« 88 802 978,30 € d'encours de la dette, soit 26,3% du total, sont concernés par ce type de produits, particulièrement trois emprunts contractés récemment auprès de deux prêteurs. »

« Le premier (d'un montant de 54 M€) a été renégocié en 2007 »... « ce refinancement n'a pas fait l'objet d'écritures aux comptes ad hoc du compte administratif »... « transformé en trois nouveaux emprunts de 18 M€ » chacun... « avec une « indexation sur des paris d'écarts de taux, de parités de devises ou d'évolution d'index variables post fixés »

« Le second emprunt (d'un montant de 22,3 M€) est un contrat réaménagé en produit structure basé sur l'écart euro/franc suisse. Le dernier prêt de 15 M€ (encaissé en décembre 2004) fait référence à l'Euribor 12 mois post fixé. »

La chambre reste pudique : les noms des banquiers spéculateurs trop heureux de soutenir le président en faisant courir des risques aux contribuables de La Métro, ne sont pas cités.

Il convient d'indiquer, par transparence, que le président de La Métro et sa vice-présidente aux finances, ont fait bénéficier la banque franco-belge DEXIA de ces opérations spéculatives, juste avant que cette banque soit sauvée de la faillite en septembre 2008 par l'apport de 6,4 Milliards € de fonds publics (dont 3 milliards d'euros des contribuables français) et 55 milliards d'euros de garanties des contribuables français.

Le président de la Métro a été contraint de reconnaître auprès de la chambre

« un défaut de lisibilité des annexes budgétaires » (point 2.5.)

## **2.5. Les frais financiers liés à l'utilisation de lignes de trésorerie**

L'augmentation (de 513 460 en 2004 à 1 203 222 euros en 2007) des intérêts, frais et commissions de la ligne de trésorerie est liée aux

« modalités financières de la construction du stade des Alpes sous forme de convention de mandat qui a nécessité d'importantes avances de trésorerie » et « à l'augmentation des niveaux de marge » [des banquiers].

« Le président de la Métro a négligé de présenter chaque année une délibération fixant les limites dans lesquelles son conseil entend déléguer l'exercice de la compétence du recours à des contrats de couverture du risque de taux et, le cas échéant, de change. »

### **« 3. La situation financière »**

La situation de La Métro est très dégradée : elle est dernière au classement de la ligue 1 des communautés d'agglomération de même taille.

L'excédent brut de fonctionnement de la Métro qui est de 12,2% des recettes réelles de fonctionnement est très

« en-deçà de l'épargne de gestion des communautés d'agglomération équivalant à 22% »

« L'annuité de la dette a progressé de 21,8% de 2004 à 2007 »... « les intérêts de la dette ont presque doublé » (tableau 4)... « **l'encours de la dette a cru de 54,5% passant de 218 354 776 € en 2004 à 337 513 815 € en 2007, ce qui place la Métro... dans une situation particulièrement défavorable, comparée aux autres communautés d'agglomération de même taille (tableaux 5 et 6)<sup>4</sup>** »

Le ratio encours de la dette par habitant est de 846 euros par habitant pour la Métro alors qu'il n'est que de 229 euros par habitant pour les autres communautés en 2006.

Le ratio de capacité de désendettement de La Métro est de 13,3 ans en 2004, 17,1 en 2005, 11,1 en 2006, 12,6 en 2007 (tableau 7)<sup>5</sup>

Le ratio encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement est de 102% pour la Métro alors qu'il est de 41% pour les autres communautés d'agglomération en 2006 (tableau 6)

« Le nombre d'années nécessaire à la Métro pour se désendetter, grâce à sa capacité brute d'autofinancement, a fluctué de 2004 à 2007, **dépassant même le seuil d'alerte de 15 ans en 2005.** » (tableau 7)

« Les subventions d'équipement versées par la Métro ont été multipliées par trois, au cours de la période 2004 à 2007. »

« Les dépenses d'équipement directes ... sont beaucoup plus importantes que celles engagées par les communautés d'agglomération de même taille » (tableau 10)

Entendez : le grand stade, que le président de la Métro justifie à la chambre comme :

« une intercommunalité de projets avec la réalisation de grands équipements marquant le territoire de l'agglomération ». (sic sic)

« A l'exception de l'exercice 2007, le montant des emprunts contractés ne correspond pas au besoin de financement (tableau 11) »

Le président de La Métro est contraint de reconnaître : « J'ai été amené à signer des contrats d'emprunts qui pour certains peuvent effectivement être qualifiés de structurés »

---

<sup>4</sup> La Métro GF est donc un club rose et bleu, avec les banquiers comme sponsors, qui termine en queue de classement des aggllos

<sup>5</sup> Alors que GF annonçait faussement que ce ratio était de 16 en 2005 et 10 en 2006

Le président s'engage auprès de la chambre à « *une meilleure information de l'assemblée délibérante et des citoyens sur les choix financiers qui seront proposés* »

Il annonce « *une capacité de désendettement de 11 ans en 2009 qui « s'explique, pour partie, par l'instauration d'un produit de 10 M€ de fiscalité mixte en 2009* » (ce qui est encore très au-dessus du niveau acceptable)

La chambre régionale des comptes n'est pas allée voir ce qui se passe dans les vestiaires ou sous la pelouse alors que le tribunal administratif de Grenoble est en instruction depuis 5 ans sur le recours en annulation du marché de gros œuvre du stade et de son parking souterrain en 2004, et depuis 4 ans sur le recours en annulation du hold-up de 3 M€ prélevé en 2006 sur le budget de la régie assainissement pour le grand stade.

Nous avons été les seuls éluEs à organiser des réunions publiques sur le budget de la Métro avant son vote et à rendre compte publiquement et régulièrement de notre mandat de conseillers communautaires.

#### **4. Le logement social**

La chambre régionale des comptes a longuement décrit la politique de **logement social** (point 4), suite à une demande nationale de la Cour des comptes aux différentes chambres. Elle se borne à reprendre les données du président sans analyser les débats des instances délibératives.

De ce long développement purement descriptif il ressort néanmoins que ni la Métro, ni les communes (à l'exception de Grenoble), ne remplissent correctement leur mission en matière de logement social, pas plus qu'en matière d'hébergement, de lutte contre l'habitat indigne, de réhabilitation des copropriétés fragilisées, d'aides à la rénovation de l'habitat privé.

*« s'agissant de la procédure d'élaboration du PLH en cours, la Chambre relève : d'une part, des discordances entre les fiches territoriales produites et des données intégrées dans le programme,*

*d'autre part, l'évolution peu significative du taux résidences publiques / résidences principales, nonobstant les observations faites par les services de l'Etat durant la phase de validation. » (point 4.2.1)*

*« La chambre constate que les objectifs chiffrés, déclinés par commune, ne permettent pas, cependant, d'améliorer sensiblement la part de logements sociaux sur le territoire des communes astreintes [à atteindre 20% de logements sociaux], puisque, sur l'ensemble de ces communes, la proportion ne progresse que de 16,57% à 17,35% sur 6 ans... la part de logement sociaux d'autres communes astreintes dans leur parc total a diminué (Claix, Gières, Varcès). Au total l'ensemble des communes astreintes est encore loin d'atteindre les 20% de logements sociaux, puisque celles-ci en sont en moyenne à 16,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2006 soit 0,2% de plus que 3 ans auparavant. A cette date 4300 logements manquent pour atteindre les 20%. » (point 4.2.2.2).°*

*« Les moyens fonciers mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et principes fixés, élément impératif du programme local de l'habitat (PLH) selon l'article L.302-1 du code de l'urbanisme et de l'habitat, n'ont pas été évoqués dans les orientations stratégiques [de ce programme de la Métro] » (point 4.2.2.3)*

Cette observation de la chambre montre que les magistrats n'ont pas consulté les débats de la Métro ou de l'EPFLRG lors desquels nous, écologistes, sommes intervenus pour demander une intervention foncière prioritaire pour le logement social, la réhabilitation et construction des logements sociaux étudiants, la mise en place de logements d'accueil éclatés dans toute l'agglo... Ils n'ont pas non plus tenu compte de l'important travail mené par le vice-président Remande, quelques élus et le service logement, souvent contre l'avis de la majorité des élus.

« Au cours de la période 2005-2008, la programmation de la Métro est marquée par le renforcement de la part de logements spécifiques (étudiants, personnes âgées) par rapport aux logements familiaux »

[rappelons que les opérations de logement étudiant sont en fait des opérations spéculatives de financeurs privés justifiant du caractère social par le fait que, même avec des loyers très chers, la location aux étudiants les fait considérer comme des logements sociaux]

« Les logements PLS représentent une part importante de la programmation, environ 30% de 2005 à 2008) »

[alors que ce ne sont pas de vrais logements sociaux : « Le développement du parc Hlm repose trop sur la construction de logements PLS, qui sont inaccessibles pour la quasi-totalité des demandeurs, et la construction locative privée privilégie des produits qui bénéficient d'avantages fiscaux importants pour des niveaux de loyer comparables à ceux du marché. L'aide publique n'a alors aucune finalité sociale et ne permet en rien de résoudre la crise du logement. Pire, elle en accentue les effets... » (extrait du rapport sur le mal logement 2010)]

« Grenoble devrait atteindre les 20% de logements sociaux en 2009 alors que les autres communes astreintes ne l'atteindront que dans 20 ou 30 ans » (point 4.3.2.)

La chambre se garde d'insister sur le fait que des communes comme Seyssins, Gières ou Eybens ne respectent pas leurs engagements en matière de logement sociaux. Il faut dire que leurs maires ne sont pas socialistes mais rocardiens et portent la rocade tricolore.

« les livraisons de logement sociaux restent faibles et diminuent : 400 logements en 2003, 352 en 2004, 334 en 2005, 295 en 2006 » (point 4.3.3.1) « sur une moyenne de 1938 logements par an »

[soit 15% de logements sociaux dans les constructions de l'agglomération de 2003 à 2006, c'est pas avec ça que La Métro va respecter les 20% qui sont à atteindre sur le total des logements existants]

#### **La requalification du parc (point 4.4)**

« les 40 groupes locatifs prioritaires n'ont pas été traités en priorité »... seulement « 29% des crédits prévus mandatés : la chambre relève la faiblesse de taux de consommation » (AGCP point 4.4.1.2)

« les résultats en matière de loyers maîtrisés, traitement des logements vacants et éradication de l'habitat insalubre sont très faibles » (point 4.4.3)

Comme dans le **Rapport 2010 sur la mal logement** que vient de publier la *Fondation Abbé Pierre*, il est possible de dire que

**« Le logement social ne représente plus une priorité gouvernementale » ou du gouvernement de La Métro.**

**En conséquence, il est possible de dire, actes à l'appui, que La Métro n'est pas conduite de manière démocratique, sociale et écologique.**

(Pour un point de vue contradictoire, se rapprocher de l'ensemble des services de cabinets, de communication, de chargés de mission, d'attachés parlementaires, etc...)